

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 23 avril 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Roger Miron,	commissaire
M. Rémy Tillard,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1362/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1363/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1364/SSGC)

M^{me} Lyne Kirouac, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Réfection des salles de toilette et mise aux normes du vide sanitaire à l'école Prévost de Saint-Jérôme;
8. Réfection des escaliers multiples et travaux civils à l'école Saint-Julien de Lachute;
9. Remplacement des fenêtres de l'aile Est, modification du système de chauffage et des valves de contrôle à l'école Val-des-Monts;
10. Réfection des parements extérieurs de l'école du Champ-Fleuri;
11. Réfection des parements extérieurs de l'école de la Volière;
12. Mise aux normes des cages d'escalier, alarme incendie et éclairage d'urgence à l'école Notre-Dame de Saint-Jérôme;
13. Réfection de l'enveloppe du bâtiment - École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus;
14. Questions diverses;
15. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTE ET MISE AUX NORMES DU VIDE SANITAIRE À L'ÉCOLE PRÉVOST DE SAINT-JÉRÔME (RCE-1365/SRM)

ATTENDU que la firme DF+ DKA, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission #12380-022) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2013 à 14 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Antagon international (9002-1205 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire de 449 546,07 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 22 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Roger Miron, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection des salles de toilette et mise aux normes du vide sanitaire à l'école Prévost de Saint-Jérôme à l'entreprise Antagon international (9002-1205 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire total de 449 546,07 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) d'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DES ESCALIERS MULTIPLES ET TRAVAUX CIVILS À L'ÉCOLE SAINT-JULIEN DE LACHUTE (RCE-1366/SRM)

ATTENDU que la firme Hébert-Zurita, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-038) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 avril 2013 à 14 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Cusson-Morin Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 108 098,51 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 18 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection des escaliers multiples et travaux civils à l'école Saint-Julien de Lachute à l'entreprise Cusson-Morin Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire total de 108 098,51 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE L'AILE EST, MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DES VALVES DE CONTRÔLE À L'ÉCOLE VAL-DES-MONTS (RCE-1367/SRM)

ATTENDU que la firme DF+ DKA, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-030) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2013 à 13 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Gestion de projets Denis Rocheleau inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire de 541 561 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 23 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres de l'aile Est, modification du système de chauffage et des valves de contrôle à l'école Val-des-Monts à l'entreprise Gestion de projets Denis Rocheleau inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire total de 541 561 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DES PAREMENTS EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE DU CHAMP-FLEURI

Ce point est retiré.

RÉFECTION DES PAREMENTS EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE DE LA VOLIÈRE (RCE-1368/SRM)

ATTENDU que la firme TLA, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-033) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 avril 2013 à 14 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Construction Macbec de Saint-Eustache au montant forfaitaire de 133 215 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection des parements extérieurs de l'école de la Volière à l'entreprise Construction Macbec de Saint-Eustache au montant forfaitaire total de 133 215 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

MISE AUX NORMES DES CAGES D'ESCALIER, ALARME INCENDIE ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE SAINT-JÉRÔME (RCE-1369/SRM)

ATTENDU que la firme Steven Carey, architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-021) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2013 à 14 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. de Saint-Lin-Laurentides au montant forfaitaire de 129 500 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 15 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Roger Miron, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de mise aux normes des cages d'escalier, alarme incendie et éclairage d'urgence à l'école Notre-Dame de Saint-Jérôme à l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. de Saint-Lin-Laurentides au montant forfaitaire total de 129 500 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS (RCE-1370/SRM)

ATTENDU que la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-028) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2013 à 11 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Construction Michel Laurence Itée de Blainville au montant forfaitaire de 677 000 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 15 avril 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Rémy Tillard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de l'enveloppe du bâtiment - École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à l'entreprise Construction Michel Laurence Itée de Blainville au montant forfaitaire total de 677 000 \$ (avant taxes). Conditionnel à l'autorisation du MELS pour la mesure maintien.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1371/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire